



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC24_110 - Représentation de la Commune en justice - Assignation en intervention forcée de Madame BOUJLEL

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°24.018 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° ARR24_0166 du 5 juillet 2024 portant délégation provisoire de signature à Madame Jacqueline HUCHIN,

Vu l'assignation en intervention forcée devant le tribunal judiciaire de Pontoise statuant en référé à la requête de Madame Sihem BOUJLEL,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'être représentée par un avocat dans le cadre de cette affaire,

DÉCIDE de défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire, et ce quelle qu'en soit l'instance,

DÉSIGNE Maître Julien BRAULT, avocat au Barreau de Paris, sis 109 rue de Courcelles à Paris (75017) pour la représenter,

PRÉCISE que toute dépense sera imputée au gestionnaire SAG.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 22 juillet 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.



Pour le Maire,
Jean-Noël CARPENTIER,

Jacqueline HUCHIN,
L'adjointe déléguée

Mis en ligne sur le site de la
ville le : 24/07/2024



Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20240722-DEC24_110-AU
Date de réception préfecture : 24/07/2024